

# Séance du 22 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un

Le vingt-deux juillet

Le Conseil municipal de PASLIERES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la salle des fêtes afin de respecter les règles de distanciation sociale liées à l'épidémie de la Covid-19, sous la présidence de SAUZEDDE Patrick, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juillet 2021

Présents : SAUZEDDE Patrick DA COSTA Marina MARQUES José GRISARD Anne-Lise BRUGEROLLES Julien BOUCHEYRAS Jacqueline BARDON Christophe GOUTAY Christophe CHARRET Monique ROUX Henri MOSNIER Noël CHOSSON Tiffany DESVIGNES Adeline BERNARD Daniel BOURDILLON Sylvain MEUNIER Cyril NERON Valérie ROCHE Sandrine

Secrétaire de séance : Christophe BARDON

Absent :

Excusées : PETELET Blandine

Procurations :

## 1- Décision budgétaire modificative n°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le virement de crédits suivant :

- **Dépenses d'investissement**
  - 020 Dépenses imprévues : + 1 013, 60 €
  - 2031 (141) : - 4 876.80 euros
  - 2313 (141) : + 4 876.80 euros
  - Transferts frais d'études 2313 (041) : + **4876.80 euros**
- **Recettes d'investissement**
  - 28041581 : + 1 014 €
  - Transfert frais d'études 2031 (041) : + **4876.80 euros**
- **Dépenses de fonctionnement**
  - 022 : - 1013, 60 €
  - 6811 : + 1 014, 40 €
- **Recettes de fonctionnement**
  - 777/042 : + 0.40 €

## 2- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet de la façon suivante :
  - un poste à 16 heures 13 centièmes annualisées qui prendrait effet le 26 août 2021 jusqu'au 25 août 2022,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe à signer le contrat à durée déterminée.

### **3- Création d'un poste permanent à 17 H 69 centièmes annualisées**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** la création, à compter du 26 août 2021 d'un poste d'adjoint technique à 17 heures 69 centièmes annualisées,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité,
- **Charge** Monsieur le Maire d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

### **4- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Dit** que cette suppression sera soumise à l'avis du comité technique paritaire.
- **Accepte** la suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 26 heures hebdomadaires annualisées. Le tableau des effectifs sera mis à jour lors du prochain conseil municipal.

### **5- Voirie 2021 : Choix des entreprises**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Attribue** le marché voirie 2021 à l'entreprise Eurovia pour un montant de 97 930 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces du marché.

### **6- Convention de livraison de pains pour le service de cantine de l'école de Paslières**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la mise en place d'un service de livraison de pain pour les repas de cantine,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Boulangerie « Fournil des Délices ».

### **7- Motion de la Fédération nationale des communes forestières**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **soutient** la motion de la Fédération nationale des communes forestières.

### **8- Motion du Conseil municipal de Paslières demandant le maintien des moyens du collège Condorcet de Puy-Guillaume pour la rentrée 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **soutient** la demande de maintien de la DHG prévue en février 2021, ainsi que des heures d'autonomie nécessaires et des moyens consacrés aux assistants d'éducation pour la rentrée de septembre 2021.

Très attaché à l'égalité de réussite de tous les élèves et à la qualité du service public d'éducation sur notre territoire, le conseil municipal de Paslières demande à l'Inspection Académique d'apporter rapidement des réponses à la hauteur des besoins des élèves et des équipes éducatives du collège Condorcet pour la prochaine rentrée scolaire.

### **9- Désignation d'un(e) élu(e) référent(e) à l'accueil en Livradois-Forez**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **valide** la désignation de M. Julien BRUGEROLLES en tant qu'élu « référent à l'accueil ».

***Les délibérations et leurs annexes sont consultables auprès de la Mairie, sur demande.***